Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601899-20251211-2025_68-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025/68

Date de convocation :
05 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*1*
Absents excusés :	*-*

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :
Mme MOUELO Valérie donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.

Mme VÉRA Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Programme de voirie 2026.

Dans la continuité des années précédents, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de définir le programme 2026 des travaux de voiries et de solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Philippe ALLAIN précise que la commission s'est réunie le mercredi 19 novembre et présente les voies et rue qui ont été chiffrés et retenues par la commission :

Les besoins ont été estimés :

- Rue du Souvenir et impasse Saint Yves	11 293.62€ HT
- Option trottoir rue du Souvenir	4 534.90€ HT
- Kerdehel	7 488.79€ HT
- Guillérian	9 027.32€ HT
- Les Barrières	3 3343.24€ HT
- Cassac	6 158.83€ HT
- Codeven	16 088.86€ HT
- Nespy 2 pattes d'oie et une placette	5 986.68€ HT

Monsieur ALLAIN précise que la commission a proposé de retenir l'impasse Saint Yves et la rue du souvenir sans l'option, Cassac et Codeven pour un montant de 33 541.31€ HT et 40 249.57€ TTC. Il est également proposé de fixer l'enveloppe à **35 000€ HT** pour pallier aux révisions de prix potentielle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Après échanges le conseil municipal retient les voies et rues citées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le programme de voirie 2026
FIXE à 35 000€ HT le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2026,
SOLLICITE une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2026 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Bernard LE BRETON